

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE

COMMUNE DE PLAPPEVILLE



**PROJET D'AMENAGEMENT  
ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Approbation 21 Mars 2013



## PROJET d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### **Le PADD, un cadre de cohérence et de référence du PLU**

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) constitue une pièce obligatoire du dossier du plan local d'urbanisme (PLU), définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour l'ensemble de son territoire (art. L.123-1 du code de l'urbanisme)

Expression du projet global de la commune de Plappeville pour l'aménagement de son territoire, le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU. A ce titre, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique (plans de zonage) du PLU (art L.123-1 du Code de l'urbanisme)

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que, préalablement, une nouvelle réflexion soit menée en concertation avec les habitants pour définir de nouvelles orientations. Ainsi, le PLU pourra faire l'objet de remaniements par le biais de procédures de modifications. Toutefois, une procédure de révision devra être engagée dans le cas où ces évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD (art. L.123-13 du code de l'urbanisme)

L'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable repose sur cinq principes fondamentaux :

- Mettre en valeur les atouts du village,
- Favoriser les liens sociaux
- Valoriser le cadre de verdure et l'environnement du village
- Préserver la qualité de l'habitat, permettre l'installation de jeunes ménages et le maintien au village des personnes âgées
- Affirmer l'identité de Plappeville et participer aux actions intercommunales

Ces principes impliquent nécessairement une meilleure offre de déplacement.

Ils soutiennent un effort global d'amélioration qualitative qui doit se faire au profit de tous dans le respect de ce qui constitue l'identité et la richesse de Plappeville : un village convivial, attaché à son patrimoine.

## PROJET d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### **I - FAVORISER LES LIENS SOCIAUX**

#### **Constat :**

- Pas de communication entre les tranches d'âge.
- Village "dortoir"
- Plus de centre du village
- Une partie de la population ne participe pas aux activités.

#### **Objectifs :**

- Développer les animations pour tous
- Valoriser les lieux de rencontre
- Affirmer les centralités du village et une centralité majeure du village.

#### **Actions :**

- Aménagement ou ré aménagement de lieux conviviaux dans le village (places, kiosque, espace pique-nique...)
- Création ou aménagement de locaux (salle des fêtes, salles d'activités)
- Encourager l'implantation ou le maintien de commerce.
- Soutenir les activités des associations.



Collection PLAPPEVILLE

## PROJET d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### II - ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE

#### Constat :



Collection PLAPPEVILLE

- Situation géographique avantageuse (proximité de la ville, Mont Saint Quentin, ceinture verte)
- Cohabitation harmonieuse des bâtis anciens et récents
- Nombreuses parcelles non entretenues (vergers, jardins)
- Sites naturels remarquables mal exploités
- Bon équilibre bâti/non bâti.

#### Objectifs :

- Maintenir la ceinture verte
- Refuser le mitage.



Collection AGURAM

#### Actions :

- Adopter une réglementation qui préserve ces équilibres
- Engager des actions de mise en valeur de la ceinture verte en cohérence avec les projets intercommunaux.



Collection AGURAM



## PROJET d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### III - EQUILIBRE HABITAT/POPULATION

#### Constat :

- Vieillesse de la population car les personnes âgées souhaitent rester au village (demandes d'hébergements intra-muros).  
Peu de terrains disponibles ci qui explique le peu de demandes de Permis de Construire.  
Taille humaine, raisonnable et maîtrisée du village favorisant les relations sociales.  
Baisse des effectifs des classes.  
Prix élevé du terrain  
Renouvellement assez important et régulier de la population chaque année.



Collection PLAPPEVILLE

#### Objectifs :

Permettre des opérations qui favorisent l'installation des jeunes ménages.  
Maintenir au village les personnes âgées et les jeunes enfants.

#### Actions :

- Inciter à la création de structures intercommunales pour l'accueil des enfants et des personnes âgées.
- Rendre certaines parcelles constructibles
  - Favoriser des programmes locatifs



Collection PLAPPEVILLE

La commune sera vigilante au respect de la loi SRU en matière de déplacements. Elle veillera également à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux futurs programmes et aménagements.



Collection AGURAM

## PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### IV - PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

#### Constat :



Collection PLAPPEVILLE



Collection Armée de l'air



Collection AGURAM



Collection PLAPPEVILLE

- Eléments architecturaux remarquables bien préservés (église, lavoir...)
- 3 pôles historiques : l'église – le vieux village - Tignomont. Ces 3 pôles sont reliés entre eux par des ruelles bordées de hauts murs.
- Ancien village viticole, le territoire de Plappeville est inclus dans plusieurs aires géographiques de SIQO de la région Lorraine.
- Fort de Plappeville, patrimoine à l'abandon, en attente de réutilisation.
- Présence de pelouses calcaires (La Côte, Taye aux Vaches).
- Parc public au milieu du village (Parc d'Arros, Le Breuil).
- Nombreux espaces boisés classés.
- Nombreux vergers abandonnés et friches qui s'étendent.
- Ceinture verte dominée par le Saint Quentin.
- Arboretum.
- Prolifération du gros gibier.

#### Objectifs :

- Préserver, entretenir et valoriser les éléments remarquables du patrimoine culturel et naturel.

#### Actions :

- Solliciter les organismes spécialisés (CSL – ONF) pour accompagner la commune dans la gestion des espaces naturels en vue de la conservation et de la régulation de la faune et de la flore
- Donner au Fort de Plappeville et à la Maison Forestière une vocation culturelle, associative ou éducative dans le respect de leur environnement et de leurs voies d'accès
- Poursuivre l'aménagement et l'entretien de l'arboretum.
- Développer l'offre en espaces verts dans les différentes fonctions que ceux-ci peuvent apporter : espaces de proximité et de convivialité , parcs urbains et agrément des parcours.
- Préserver et entretenir le patrimoine architectural des monuments funéraires de l'ancien cimetière.

## PROJET d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### V) TOURISME ET LOISIRS

#### Constat :



Collection PLAPPEVILLE

- Beaucoup de promeneurs.
- Beaucoup de VTTistes.
- Nombreux sentiers balisés.
- Pas de lieux d'accueil.
- Beaucoup de possibilités de balade mais les départs ne sont pas signalés.
- Bâtiments historiques insuffisamment signalés.
- Des possibilités de stationnement.

#### Objectifs :



Collection AGURAM

- Faciliter la visite du village
- Promouvoir la pratique sportive (équipements spécifiques)

#### Actions :

- Développer la signalétique.
- Etablir des itinéraires de promenades et les faire connaître.
- Créer des points "info" sur les parkings, points de départ de balades.
- Créer des points de vue et des points de repos.
- Créer un lieu d'accueil à vocation culturelle et touristique axé sur une thématique patrimoniale ou touristique.



Collection AGURAM



## PROJET d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### **VI - TRANSPORT ET DEPLACEMENT**

#### **Constat :**



- Deux lignes T.C.R.M.
- Les arrêts sont éloignés de certains secteurs .
- Desserte encore insuffisante (fréquence des rotations)
- Aucun aménagement pour les deux roues à l'intérieur du village ni à l'extérieur.
- Problème d'accès à la ville (Metz).
- Nombreuses possibilités de déplacement piétonnier à l'intérieur du village
- Problème stationnement sur les trottoirs.

#### **Objectifs :**



- Viser à une meilleure cohabitation des différents modes de déplacement.
- Améliorer les liaisons vers l'extérieur.
- Favoriser les modes de déplacement respectueux de l'environnement.

#### **Actions :**

- Poursuite et amélioration de la desserte par les transports en commun par une concertation régulière avec Metz Métropole.
- Création et balisage d'itinéraires piétons et deux roues en cohérence avec le schéma d'agglomération.
- Renforcer le travail intercommunal pour maîtriser les conséquences des développements urbains aux alentours et créer des liaisons douces (pour se rendre au collège -Ban St Martin – ou en ville par exemple)

## PROJET d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE